



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

MODIFICATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

La Préfète de la Gironde,

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté du 21/02/19 instaurant des secteurs d'informations sur les sols sur l'EPCI Grand Cubzaguais ;

Vu le rapport et les propositions du 6 avril 2021 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 01/07/20 et le 01/01/21 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 16/07/20 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 15/01/21 et le 15/02/21 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15/01/21 au 15/02/21 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Gironde,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'Environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) sont ajoutés pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de Grand Cubzaguais.

sur la commune de Lansac
Fiche SIS N° 33SIS11795

Ces secteurs d'information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral

ARTICLE 2 – PUBLICATION

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet :
<http://www.georisques.gouv.fr>
L'arrêté est publié au recueil des actes administratif du département de la Gironde.

ARTICLE 3 - NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1, et des DDTM.

ARTICLE 4 - APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le 09 AVR. 2021

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT



Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Fiche interne (non diffusable)

Identification

Identifiant	33SIS11795
Nom usuel	RULLEAU
Adresse	3 rue Barrier
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	LANSAC - 33228

Caractéristiques du SIS

Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	Ancienne scierie qui traitait environ 3200 m ³ de bois par an, exploitée par la SA BOIS RULLEAU sur la commune de Lansac (33). L'activité sur le site a cessé en 2013.

Les établissements RULLEAU exerçaient depuis 1956 sur le site de Lansac des activités d'exploitation forestière, de sciage (arrêtées en 2005) et de préservation des bois par trempage.

Aucune clôture ou portail n'est présent au droit du site, néanmoins, plus aucun produit/déchet dangereux n'est présent sur le site. Le site ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion. Cependant, une partie du site étant toujours occupée comme habitation (au Nord-Ouest du site), l'alimentation électrique et l'arrivée d'eau n'ont pas été coupées.

Les nouvelles analyses de sols ont été réalisées entre mai et juin 2006 et le rapport a été remis en août 2006.

Elles ont permis de localiser la source de pollution en PCP à une profondeur comprise entre 1 m et 1,30 m au niveau de l'ancien bac de traitement PCP (bac de traitement n°1). La concentration en PCP maximale mesurée était de 106 mg/kg MS. Ce bac a pu être percé ou son contenu a pu se répandre en fond de fouille au moment de l'extraction. En revanche, aucune pollution par les autres composés recherchés n'a été mise en évidence.

Après le démantèlement de l'autre bac de trempage encore présent sur site, des prélèvements et analyses sur les sols sous-jacents ont été effectués en octobre 2015. Les contrôles effectués en fond de fouille ont montré des concentrations relativement faibles en PCP, carbendazime et propiconazole (plus de 100 fois inférieures à celles mesurées pour le PCP avant excavation sous le premier bac de trempage ayant fait l'objet de travaux de dépollution en 2007/2008). L'arrêté préfectoral du 8 mars 2007 prescrit l'excavation et l'évacuation des terres polluées par le PCPNa.

Après des travaux complémentaires réalisés en janvier 2008, la concentration maximum mesurée en PCP était de 5 mg/kg de MS.

Des campagnes de prélèvement des eaux souterraines ont été réalisées sur les 3 piézomètres à une fréquence semestrielle jusqu'à novembre 2008, puis à une fréquence annuelle ensuite.

Les données recueillies lors de la dernière campagne de surveillance de mai 2018 ont mis en évidence:

- un niveau des eaux souterraines compris entre 0,86 et 1,38 m de profondeur par rapport au sol au droit des 3 piézomètres présents sur le site,
- un sens d'écoulement de la nappe globalement orienté vers le sud-est,
- un impact résiduel faible en PCP sur les eaux souterraines en aval du site (piézomètre PZ3), probablement attribuable aux anciennes concentrations élevées mesurées dans les sols au droit du premier bac de trempage avant les opérations de dépollution menées en 2007-2008 sur celui-ci.

Cet impact semble maintenant diminuer sur la base des campagnes menées depuis octobre 2015 et la concentration mesurée lors de cette campagne est proche du seuil défini pour les eaux brutes destinées à la consommation humaine.

Les calculs réalisés et la prise en compte des mesures de terrain à disposition ont conclu que les risques sont inférieurs aux limites acceptables.

Le site apparaît donc compatible avec un usage similaire à celui de la dernière période d'exploitation (usage industriel).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0136	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0136

Sélection du SIS

Statut	En edition
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés
Commentaires sur la sélection	Rempli les critères SIS

Précision des contours

Localisation	D'après d'anciennes photos aériennes bien recalées avec les photos actuelles
Cadastre	Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)
Observations sur la numérisation	Le calage entre la base IGN et le parcellaire ne s'effectue pas automatiquement

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	423184.0 , 6447436.0 (Lambert 93)
Superficie totale	15056 m ²
Perimètre total	687 m
Précision des contours	Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LANSAC	B	357	07/09/2018
LANSAC	B	484	07/09/2018

Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------

Historique des interventions sur le SIS

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
31/03/ 2020	Création	COMPANY Sonia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	

Cartographie

